

## Règlement de la loterie promotionnelle «Bingo Advent»

### Généralités

1. «Bingo Advent» désigne une loterie promotionnelle au cours de laquelle sont mis en jeu des bons-cadeaux valables aux différentes loteries virtuelles du Bingo pour une valeur totale de CHF 4000.-.
2. Swisslos, une coopérative de loterie ayant son siège à Bâle, organise cette campagne dans le territoire de la Suisse alémanique<sup>1</sup>, du Tessin et de la Principauté du Liechtenstein (appelé territoire contractuel de Swisslos) conformément au présent règlement.
3. Le présent règlement complète les conditions de participation via la plateforme internet, les conditions générales de participation aux variantes du Bingo, loterie virtuelle à tirage différé, et les différents règlements de l'ensemble des variantes de Bingo, loterie virtuelle à tirage différé.

### Droit à la participation

4. La participation au tirage de la loterie promotionnelle «Bingo Advent» implique la participation préalable à une des variantes au choix de la loterie virtuelle Bingo de Swisslos. La condition à l'acquisition d'une carte Bingo de la variante au choix de Bingo, loterie virtuelle, est que le participant possède un compte de jeu sur la plateforme de jeu de Swisslos. L'ouverture d'un compte de jeu est limitée aux personnes ayant leur domicile dans le territoire de Swisslos et âgées de 18 ans révolus.
5. L'heure de participation à la variante de la loterie virtuelle Bingo détermine le tour de la campagne auquel le joueur va prendre part. Le joueur est autorisé à participer aux quatre tours de la loterie promotionnelle, si tant est qu'il participe à une variante de Bingo, loterie virtuelle, à chaque tour. Sa participation au tirage au sort est limitée à une participation par tour.
6. La loterie promotionnelle «Bingo Advent» compte onze tours clairement délimités d'un jour (de 00h00 à 23h59):  
  
Tour 1 : 28.11.2021  
Tour 2 : 05.12.2021  
Tour 3 : 12.12.2021  
Tour 4 : 19.12.2021

---

<sup>1</sup> AG, AI, AR, BE, BL, BS, GL, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH

## Tableau des gains

7. Les bons-cadeaux sont tirés au sort à chaque tour selon le tableau des gains ci-après. La valeur totale des bons-cadeaux mis en jeu sur toute la durée de la campagne s'élève à CHF 4000.-.

Tour	Rang	Prix	Nombr	Valeur
1	1 à 5	Bon-cadeau d'une valeur de CHF 100.- valable au Bingo	5	CHF 500.00
	6 à 15	Bon-cadeau d'une valeur de CHF 50.- valable au Bingo	10	CHF 500.00
Dotation tour 1			15	CHF 1'000.00
2	1 à 5	Bon-cadeau d'une valeur de CHF 100.- valable au Bingo	5	CHF 500.00
	6 à 15	Bon-cadeau d'une valeur de CHF 50.- valable au Bingo	10	CHF 500.00
Dotation tour 2			15	CHF 1'000.00
3	1 à 5	Bon-cadeau d'une valeur de CHF 100.- valable au Bingo	5	CHF 500.00
	6 à 15	Bon-cadeau d'une valeur de CHF 50.- valable au Bingo	10	CHF 500.00
Dotation tour 3			15	CHF 1'000.00
4	1 à 5	Bon-cadeau d'une valeur de CHF 100.- valable au Bingo	5	CHF 500.00
	6 à 15	Bon-cadeau d'une valeur de CHF 50.- valable au Bingo	10	CHF 500.00
Dotation tour 4			15	CHF 1'000.00

Les prix ne donneront lieu à aucune contrepartie financière.

## Tirage

8. Le tirage a lieu dans les locaux de Swisslos à Bâle, le lundi qui suit la fin d'un tour. Le tirage prend en compte tous les joueurs remplissant les conditions de participation. Le prénom, l'initiale du patronyme et du lieu de résidence des gagnants seront publiés sur [www.swisslos.ch](http://www.swisslos.ch).

## Remise des gains

9. Les bons-cadeaux valables au Bingo sont envoyés à l'adresse électronique indiquée dans le compte de jeu du joueur.

## Divers

10. Swisslos se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement.
11. La participation à la campagne implique l'adhésion du participant au présent règlement.
12. En cas de divergences entre les versions française, italienne ou anglaise de ce règlement et la version allemande, seule fait foi l'édition allemande.
13. Le présent règlement est disponible auprès de Swisslos et consultable sur son site ([www.swisslos.ch](http://www.swisslos.ch)).
14. Le présent règlement est valable à compter du 27 novembre 2021.